



CTIP

CENTRE TECHNIQUE
DES INSTITUTIONS
DE PRÉVOYANCE

Acteur de la protection sociale de demain

RÉSULTATS DU 14^E BAROMÈTRE DE LA PRÉVOYANCE CTIP / CRÉDOC

— LA PRÉVOYANCE —

92%
DES ENTREPRISES



et
83%
DES SALARIÉS

COUVERTS PAR UNE GARANTIE DE PRÉVOYANCE

(garanties en cas d'incapacité de travail, d'invalidité et de décès)

L'INCAPACITÉ DE TRAVAIL

64%
DES SALARIÉS



85%
DES ENTREPRISES

déclarent être **protégés**
contre ce risque

LES ACCORDS DE BRANCHE

9/10 + 7 points

entreprises considèrent
que **l'accord de branche**
est une **bonne**
ou **très bonne** chose

en 2019, **83% des entreprises**
jugeaient positivement
l'accord de branche

SES AVANTAGES SONT :

La solidarité entre
tous les salariés d'un secteur

31%
des entreprises

La simplicité
de la mise en place

33%
des entreprises

LA BONNE PERCEPTION DE LA GOUVERNANCE PARITAIRE



6/10
DES SALARIÉS

et

6/10
DES ENTREPRISES

LA DÉPENDANCE ET LES AIDANTS

4/10

salariés se sentent concernés par **le risque de dépendance**

31%

DES SALARIÉS

et

22%

DES ENTREPRISES

seraient favorables à la mise en place **d'une garantie protégeant les salariés aidants**

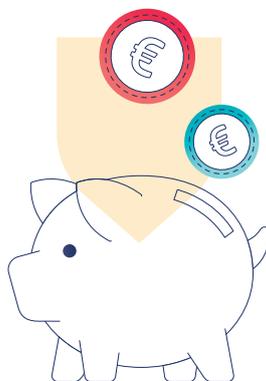


L'ÉPARGNE RETRAITE ET SALARIALE

41%

DES SALARIÉS

déclarent en bénéficiaire



44%

DES ENTREPRISES

déclarent la proposer à leurs salariés

MÉTHODOLOGIE

ENQUÊTE RÉALISÉE EN JUILLET 2021 AUPRÈS DE

1001

**SALARIÉS
DU SECTEUR PRIVÉ**
(consultation en ligne)



1002

**RESPONSABLES
D'ENTREPRISES**
(consultation au téléphone)

460 entreprises
de 1 à 9 salariés

214 entreprises
de 10 à 49 salariés

229 entreprises
de 50 à 249 salariés

99 entreprises
de 250 salariés et plus



CTIP

CENTRE TECHNIQUE
DES INSTITUTIONS
DE PRÉVOYANCE

Acteur de la protection sociale de demain

Le CTIP compte 38 organismes adhérents au 1^{er} janvier 2021, dont 32 institutions de prévoyance, et une union. Elles couvrent 13 millions de salariés, soit près d'un actif sur deux, à travers 2 millions d'entreprises, en santé et en prévoyance.